



## CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 4 JUIN 2024

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe Alpy.

Conseillers communaux présents :

ALPY	Philippe	X
BARTHET	Nicolas	X
BECHLER	Florence	Proc. à A.CHRETIEN
BOURGEOIS	Alexandre	X
BOUVERET	Gilles	X
BRESSAND	Laetitia	X
CHRETIEN	André	X
FRICK	Pascal	Proc. à A.BOURGEOIS
JEANNIN	Danielle	X
LEPEULE	Jacqueline	Absente
MARMIER	Angélique	Absente
PARIS	Marine	Proc. à H.POULIN
PAULIN	Joëlle	X
POULIN	Hélène	X
TROUTTET	Bruno	Proc. à F. VUILLAUME
VIENNET	Marie Madeleine	X
VUILLAUME	Fabien	X
VUILLEMIN	Adeline	X
VUILLEMIN	Laurent	Proc. à P.ALPY

Secrétaire de séance : sur proposition du maire le conseil élit Marie-Madeleine VIENNET.

## 1/ Approbation du dernier compte rendu

Le conseil municipal approuve avec 16 votes pour et une abstention d'Hélène Poulin.

## 2/ Commande publique

### Affaire n°1 : Attribution de matériel informatique dans le cadre du label Territoires Numériques Educatifs

Le maire rappelle la notification des services DSDEN et du conseil départemental en date du 28/03/2024.

Coût total de la collectivité : 31 500€ HT

Subvention à hauteur de 70% soit 22 050€

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise ID Info pour un montant de 30 720.50€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

### Affaire n°2 : Convention commune de Frasne/Girod Médias campagne d'affichage

Il est proposé d'installer du mobilier de communication détaillé ci-dessous :

- 8 planimètres d'information de format 2m<sup>2</sup> ; une face commerciale et une face communale (y compris associative). Planimètre non éclairé.

Les emplacements pressentis sont : 2 rue de Bellevue, 1 sur la D471 côté super, 1 au 92 grande rue, 1 route de Dompierre, 1 rue de l'étang, 2 autres en option.

- 2 panneaux numérique MONOCHROME de 2.76 m<sup>2</sup> simple face.

La ville n'envisageant pas de gérer directement ces dispositifs, elle souhaite autoriser un opérateur privé à occuper temporairement le domaine public.

La société GIRODMEDIAS assurera pendant toute la durée de la convention l'entretien et la maintenance des mobiliers urbains qu'il aura installé.

En cas de dégradation du matériel, et pour quelque raison que ce soit (vandalisme, vice de construction, accident ...), la Société GIRODMEDIAS dûment avisée, s'engage à procéder à la remise en état ou au remplacement du matériel concerné dans un délai de QUINZE (15) jours suivant le constat des dommages. Et en cas d'urgence sous 3 jours.

Il est demandé au conseil :

D'autoriser la société GIRODMEDIAS à occuper la partie du domaine public communal nécessaire à la mise en place de mobiliers urbains pouvant supporter de la publicité sur le territoire communal de la ville de FRASNE pour une durée de six années.

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et 2 votes contre d'Alexandre Bourgeois et Helene Poulin.

### Affaire n°3 : Aménagement de sécurité routière et rafraîchissement des marquages au sol dans la commune de Frasne – Demande d'Amende de police

Il est proposé au conseil municipal les dépenses de sécurité à hauteur de 30 439,00 € HT à savoir 36 526,80 € TTC détaillés ci-dessous.

Une subvention de l'État, via le Conseil Départemental, au titre des amendes de police, est envisageable à hauteur de 25 à 30 % des dépenses éligibles selon les modalités suivantes :

- 25 % pour les aménagements situés à plus de 150 m d'un établissement scolaire.
- 30 % pour les aménagements situés à moins de 150 m d'un établissement scolaire.

L'objectif est de réaliser les travaux en été 2024. Les dépenses sont prévues au budget communal. Il est demandé une amende police d'un montant de 8 659,75€.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et :

- VALIDE le plan de financement.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à solliciter une subvention auprès de l'État (via le Conseil Départemental du Doubs), selon le plan de financement ci-dessus.
- DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision de subvention.

#### Affaire n°4 : Attribution des travaux pour l'aménagement de sécurité routière et l'entretien du marquage au sol dans la commune de Frasne

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le projet d'aménagement de sécurité routière et d'entretien des marquages au sol de la commune de Frasne. Ce projet vise à améliorer la sécurité sur plusieurs sites de la commune, contribuant ainsi à un environnement plus sûr et plus agréable pour tous.

- Entretien du marquage au sol dans les rues suivantes : rue de Bellevue (D9), rue de l'Étang, rue de la Gare, Grande Rue, rue de la Chapelle, rue de Droseras, rue des Ateliers, rue du Collège (à côté de France Service), rue du Lhotaud, rue Jacquin, et rue de la Vieille Église. Il est proposé d'attribuer cette dépense à l'entreprise GLOBAL Signalisation pour un montant de 9 859,00 € HT.
- Aménagement de la rue Patet : comprenant la signalétique, l'installation d'équipements de sécurité (coussins berlinois, balises, etc.) et le marquage au sol. Il est proposé d'attribuer ces travaux à l'entreprise Signalisation Nouvelle Marquage pour un montant de 9 452,00 € HT.
- Aménagement de la rue du Collège : incluant l'aménagement de la giration du bus, des places de stationnement (marquage au sol et signalétique) ainsi que le marquage au sol de la rue. Il est proposé d'attribuer ces travaux à l'entreprise Signalisation Nouvelle Marquage pour un montant de 1 689,00 € HT.
- Aménagement de la rue du Dr Bernard : incluant l'installation de plusieurs équipements de sécurité (coussins berlinois, balises, etc.), le marquage au sol et la signalétique. Il est proposé d'attribuer ces travaux à l'entreprise Signalisation Nouvelle Marquage pour un montant de 9 439,00 € HT.

#### Affaire n°5 : Établissement de conventions de passage et mise à disposition d'un terrain pour les travaux de renforcement de réseau électrique basse tension rue de l'étang

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique basse tension rue de l'étang, il est nécessaire d'établir des conventions de passage sur les parcelles cadastrées AA 99, 102 et 233. De plus, une convention de mise à disposition d'un terrain (parcelle AA 99) doit être conclue pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique ou d'une armoire de coupure HTA en domaine privé (Annexe : Plan du projet). Il précise que ces conventions sont conclues à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de passage nécessaires sur les parcelles cadastrées AA 99, 102 et 233 pour la pose de coffrets électriques.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle AA 99 pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique ou d'une armoire de coupure HTA en domaine privé.

**Annule et remplace - Plan de financement pour le projet d'aménagement de la cour d'école élémentaire Xavier Marmier, incluant sa désimperméabilisation, végétalisation et la construction d'un préau**

Le maire propose un nouveau plan de financement adapté. Le coût total de l'opération est estimé à 467 846,81 euros hors taxes (HT), dont 428 846,81 euros HT pour les travaux, incluant la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour ainsi que la construction d'un préau. Les travaux sont allotés en 5 lots comme indiqué sur le plan de financement ci-dessous : Terrassement VRD, Maçonnerie, Charpente bois, Étanchéité et électricité.

Ce nouveau plan de financement annule et remplace le plan de financement voté lors du conseil municipal du 11 Avril 2024 :

Dépenses		Recettes		
Dépenses	Montant H.T	Financement	Montant H.T	Taux
maitrise d'œuvre	36 000,00 €	État (DETR/DSIL)	63 678,81 €	13,61%
étude de Perméabilité (G1)	3 000,00 €	Région (TEA - Axe 01 )	128 654,00 €	27,50%
Aménagement de la cour d'école		Département (AMI-Doubs engagé pour le climat)	140 354,00 €	30,00%
Lot 1 - Terrassement VRD	228 622,00 €	Agence de l'eau	36 591,00 €	7,82%
Lot 5 - Électricité	3 012,00 €	Agence National du Sport (Plan 5000 équipements axe 2)	5 000,00 €	1,07%
Construction du Préau		Autofinancement	93 569,00 €	20,00%
Lot 2 - Maçonnerie	58 481,48 €			
Lot 3 - Charpente bois	112 876,97 €			
Lot 4 - Étanchéité	21 219,36 €			
Lot 5 - Électricité	4 635,00 €			
Total	467 846,81 €	Total	467 846,81 €	100,00 %

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité :

- De valider le nouveau plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant légal, à déposer les demandes de subventions et à signer tout document relatif à ces subventions ;
- De prendre en charge la part de financement non couverte par les subventions.

Affaire n°7 : Attribution de marché de travaux pour la réfection de la cour d'école

Suite au procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 juin 2024 et au rapport d'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre du 3 juin 2024.

**Programme** : Aménagement de la cour du groupe scolaire Xavier Marmier, Rue de la Gare, Commune de Frasné.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité **d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants ainsi que tout document s'y rapportant** :

- Lot 1 – Terrassement VRD : attribué à BOUCARD TP pour un montant de 228 622,00 € HT.
- Lot 2 – Maçonnerie : attribué à SAS GCBAT pour un montant de 58 481,48 € HT.
- Lot 3 – Charpente bois – Murs à ossature bois – bardages : attribué à GARDAVAUD HABITATIONS pour un montant de 124 579,01 € HT. La variante est acceptée ce qui ramène l'offre à 112 876.27€ HT.
- Lot 4 – Étanchéité : attribué à BBS ETANCHIETE SAS pour un montant de 21 219,36 € HT.
- Lot 5 – Électricité : attribué à EIFFAGE ENERGIE SYSTEMS pour un montant de 7 647,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité et autorise M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant, en date des jours, mois et an susmentionnés.

La séance est levée à 20h49.

Le secrétaire de séance	Le maire
	 The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE FRASNE' in the 'DOUBS' department, with the number '25560'. The stamp features a central emblem with a tower and a sun. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.